



Bruxelles, mardi 14 juillet 2015

Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Copies à
M. Manuel VALLS
Premier Ministre
Et
M. Alain VIDALIES
Secrétaire d'État aux transports, à la mer et à la pêche

Madame la Ministre,

Le gouvernement luxembourgeois, qui assure la Présidence tournante du Conseil de l'UE depuis le 1^{er} juillet et jusqu'à la fin de l'année 2015, vient d'annoncer qu'il ferait de l'interdiction du chalutage en eaux profondes l'une de ses priorités. Comme vous le savez, le Parlement européen a déjà adopté sa position en décembre 2013. Malgré une mobilisation impressionnante de la société civile à l'époque (près de 900 000 personnes avaient signé la pétition de l'ONG Bloom en quelques jours), le Parlement européen avait finalement refusé à une très courte majorité l'interdiction du chalutage en eaux profondes. Pire, dans les heures qui suivirent le vote, 18 eurodéputés avaient annoncé s'être trompés et vouloir changer leur vote a posteriori, faisant pencher la majorité du Parlement en faveur de l'interdiction. Malheureusement selon le règlement intérieur du Parlement européen, seul le résultat du vote en plénière compte.


Vous disposez aujourd'hui d'une opportunité unique de rétablir la vérité sur ce dossier crucial pour la préservation des ressources halieutiques, mais aussi pour la survie de nos pêcheurs. Comme vous le savez, le chalutage en eaux profondes est une pratique de pêche décrite par les chercheurs comme l'une des plus destructrices de l'histoire. Les filets raclent sans discernement le fond de l'océan, provoquant la destruction d'un patrimoine marin de plusieurs millénaires (coraux, éponges, sédiments) et du milieu de vie d'espèces fragiles condamnant certaines à la disparition. Comme l'ont révélé les études de l'IFREMER dont vous aviez appuyé la publication en juillet 2014, 6% des captures réalisées par des chalutiers français spécialisés dans la pêche profonde en 2012 concernaient treize espèces de requins profonds dont onze

sont menacées d'extinction, selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature. C'est un véritable crime contre la biodiversité que vous avez la responsabilité d'empêcher définitivement. Les pertes de biodiversité marine et les impacts sur l'écosystème sont incalculables. S'il n'y a plus de vie au fond, il n'y a plus de vie au-dessus.

Nous, eurodéputés écologistes, vous appelons à soutenir publiquement et sans relâche l'initiative de la Présidence luxembourgeoise du Conseil pour mettre un terme au chalutage profond. Vous pouvez compter sur le soutien du groupe Verts/ALE au Parlement européen pour mettre notamment en œuvre des mesures européennes d'accompagnement financier afin de permettre aux pêcheurs une transition rapide et durable vers des techniques de pêche moins dommageables pour l'environnement et davantage créatrices d'emploi, comme la pallangre. Ces mesures d'accompagnement seraient par ailleurs bénéfiques économiquement, puisque le chalutage profond est un gouffre financier pour les comptes publics, chaque tonne de poisson pêchée coûtant entre 388 et 494 euros aux contribuables français. Combien de temps pouvons-nous continuer ainsi à financer la destruction des océans?

La bonne volonté affichée des enseignes de la grande distribution ne suffit pas! Malgré les engagements pris en janvier 2014 par la Scapêche – principal armateur français de pêche en eaux profondes, filiale d'Intermarché – de réduire la profondeur de pêche de 1200 à 800 mètres, une nouvelle étude de l'Union internationale pour la conservation de la nature vient de révéler que deux des trois espèces de pêche profondes que l'on retrouve sur les étalages de ces grandes enseignes françaises sont aujourd'hui menacées d'extinction! La France n'a plus d'autre choix que d'agir d'urgence au niveau européen pour faire cesser définitivement toute commercialisation de poissons pêchés en eaux profondes. Il est du devoir de la France, principal pays européen concerné par la pêche en eaux profondes, de soutenir sans faille la Présidence luxembourgeoise dans sa volonté d'arriver d'ici la fin de l'année à un accord sur l'interdiction définitive de la pêche en eaux profondes en Europe.

En espérant que ce courrier ainsi que ceux des associations et citoyens aura votre écoute et votre soutien, nous vous prions de bien vouloir accepter nos sincères salutations écologistes.



Les députés Europe Écologie au Parlement,
Michèle Rivasi, José Bové, Karima Delli, Pascal Durand, Yannick Jadot et
Eva Joly.

Avec Philippe Lamberts, co-Président du groupe des Verts/ALE au Parlement européen.